



Appel à Projets Billetterie populaire pour les JOP 2024

Afin de permettre au plus grand nombre et particulièrement aux publics défavorisés d'assister à une épreuve olympique ou paralympique ainsi qu'aux cérémonies d'ouverture et de clôture, l'Etat met à disposition des places gratuites pour des jeunes identifiés comme prioritaires.

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la direction de la Jeunesse et de la Vie associative (DJEPVA) sont notamment chargées par la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) d'organiser la distribution de 15 050 billets dont 10 500 pour les Jeux Olympiques (JO), 4 500 pour les Jeux Paralympiques (JP) et 50 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture (COC).

La répartition est organisée dans le cadre d'un appel à projets national ouvert du 25 janvier au 1er mars 2024 auprès des associations disposant d'un agrément national « jeunesse éducation populaire (JEP) », partenaires de l'Éducation nationale ou organisatrices d'accueils collectifs de mineurs.

Cette billetterie s'adresse aux associations JEP qui ont au minimum trois salariés.

Vous en trouverez tous les détails, pour votre information, dans les quatre documents ci-joints.

La date limite de dépôt des projets est le 1^{er} mars 2024 sur la plateforme dauphin <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> .

Le bureau SD2A se tient à votre disposition pour toutes informations que vous jugeriez utiles : djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr